

# PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2022

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 27 septembre à 20 heures 30.

Président de la séance : Cécile TRAHAND, Maire

Présents :

Mrs Didier CAMPILLO, Pascal CLERT, Fabrice COTTET, Christian DAVAT, Jean-Philip FRAIX-BURNET, Mme Bernadette GUEYRAUD, Mr Guillaume MORAND et Mme Cécile TRAHAND.

Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (Secrétaire).

Absents : Isabelle AUMAR, excusée

Karine BEBERT, excusée

Laure BRICHET VIVIAN, excusée

Secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la nomination de Mr Jean-Philip FRAIX-BURNET à la fonction de secrétaire de séance.

Ordre du jour de la réunion :

- ✚ Validation Procès-Verbal du 30 août 2022
- ✚ Taxe d'aménagement 2023
- ✚ Tarif location local chasse
- ✚ Travaux
- ✚ Questions diverses

1° VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 30 AOUT 2022 :

Madame le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le compte-rendu de cette séance.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 30 août 2022.

2° TAXE D'AMENAGEMENT 2023 :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que, jusqu'alors la taxe d'aménagement était gérée par les services de la Direction Départementale des Territoires et qu'à compter du 1er septembre 2022 elle l'est par les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Il convient de fixer le taux de la taxe d'aménagement applicable sur le territoire de la commune d'Arith à compter du 1er janvier 2023. Madame la Maire rappelle que le taux appliqué actuellement, à savoir 4 %, a été voté en 2017. Elle propose au conseil municipal de le reconduire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le taux de taxe d'aménagement sur tout le territoire de la commune d'Arith à 4 %.

Pour information Madame le Maire précise que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les communes qui perçoivent la taxe d'aménagement ont l'obligation de prévoir les conditions de reversement de tout ou partie de cette taxe à leur intercommunalité (art.109 de la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022). A ce jour les modalités de reversement d'une partie de la taxe d'aménagement à GRAND CHAMBERY n'ont pas été négociées.

### 3° TARIF LOCATION LOCAL CHASSE :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune met à disposition par convention un local à l'AICA (Association Intercommunale de Chasse Agréée) Arith Lescheraines pendant la saison de chasse. Les membres du bureau de l'AICA nous ont fait parvenir une demande de location de ce local à l'année.

Après échanges entre les conseillers, et afin d'être en adéquation avec le tarif des locaux commerciaux, il est décidé de fixer le tarif de location de ce local à 80 € par mois (charges comprises). Un bail d'une année sera proposé. Ce tarif est validé à l'unanimité.

Une réponse leur sera faite dans ce sens.

### 4° TRAVAUX :

- ✚ Eglise : les travaux ont débuté fin août. Les essais de teinte ont été faits et validés. Les travaux avancent dans le respect du planning.
- ✚ Madame le Maire informe le conseil municipal que le columbarium a été installé.
- ✚ Locaux commerciaux : les travaux d'électricité dans le plus grand des deux locaux sont finis. L'entreprise PETTINI reviendra semaine prochaine pour terminer l'autre local.
- ✚ Appartement n°01 – Bâtiment de la cure : l'agent technique a commencé l'évacuation des gravats. Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET précise, qu'à ce jour, nous n'avons toujours pas de devis concernant les travaux de plomberie.
- ✚ Montée de Lachat : Madame le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu ce jour le devis d'ALP'ETUDES, d'un montant TTC de 17 880 €, concernant la mission avant-projet pour les travaux de la Montée de Lachat. Ces travaux seront menés par trois maîtres d'œuvre : Commune d'Arith, Grand Chambéry et le SDES. Le bureau d'études a réparti son devis en fonction de ces trois maîtres d'œuvre, chacun devra valider sa partie. Un rendez-vous est fixé au 21 octobre entre les élus de la commune et Grand Chambéry.

### 5° DIVERS :

- ✚ Madame le Maire fait part aux conseillers de la réponse, dont nous avons reçu une copie ce jour, faite par Monsieur Daniel ROCHAIX, Vice-Président à l'eau et à l'assainissement de Grand Chambéry, aux habitants des Labies suite à leur courrier concernant l'Assainissement Non Collectif sur ce secteur de la commune.
- ✚ Ecole : depuis cette rentrée de septembre, des difficultés ont été rencontrées en termes de personnel Education Nationale et collectivité territoriale (COVID et arrêts maladie) ce qui a déstabilisé l'organisation des enseignements et des services périscolaires. Dès le mois de juin, les élus des trois communes du RPI avaient alerté les services de Monsieur l'Inspecteur Académique sur la situation pour la rentrée de septembre, à savoir une classe à quatre niveaux avec le poste de direction et sollicitaient l'ouverture d'une troisième classe.
- ✚ Fleurissement : les élus en charge du fleurissement de la commune informent les conseillers que les bulbes de cyclamen qui avaient été commandés au Jardin de Flora sont arrivés. L'agent technique ira les chercher et Monsieur Fabrice COTTET les plantera.
- ✚ Octobre rose : comme il l'avait été évoqué lors de la dernière réunion du conseil, un drapé rose sera apposé sur le bâtiment de la mairie pour le mois d'octobre. Madame Bernadette GUEYRAUD verra avec l'agent technique pour la mise en place.
- ✚ Illuminations de Noël : dans le cadre du plan de sobriété énergétique demandé aux collectivités, il est envisagé de ne pas installer les illuminations habituelles de la commune. Les décorations de Noël seront limitées à des réalisations hors consommation électrique.
- ✚ Monsieur Didier CAMPILLO fait remarquer que des voitures sont garées sur l'emplacement de la réserve incendie. Un courrier sera adressé aux propriétaires de ces véhicules leur demandant de ne pas se garer sur cet emplacement, même provisoirement.
- ✚ Madame le Maire informe les conseillers que le 27<sup>ème</sup> BCA fera des manœuvres sur notre territoire le 17 novembre 2022.
- ✚ Monsieur Christian DAVAT a assisté au bornage de la propriété de Monsieur Michel BERT, attenante au chemin rural dit de l'Allée.

- ✚ Des élus signalent, qu'à certains endroits, la végétation privée empiète sur la voirie communale créant de ce fait un danger pour la sécurité routière et ne garantissant pas la sûreté et la commodité de passage. Les membres de la commission travaux feront le tour de la commune afin de repérer les endroits concernés afin que nous puissions adresser un courrier aux propriétaires.
- ✚ Prochain conseil municipal : mardi 25 octobre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40.

Le Maire,  
Cécile TRAHAND



